

Mise en place du « référent pour les femmes victimes de violences au sein du couple » en Charente

Les missions et objectifs du référent

Le référent assure une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des femmes victimes de violences.

Il ne se substitue pas aux acteurs existants dans le processus d'aide mais veille à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences.

Son action s'inscrit sur deux niveaux : autour de la personne et dans un réseau d'acteurs locaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs ci-dessus, le référent devra :

- Etre en capacité d'informer et d'accompagner une femme victime de violences tout au long de son parcours, en tenant compte de la polyvalence et de la complexité des besoins liés à la problématique traitée,

- Disposer de bonnes connaissances juridiques, sociales et psycho-sociales, Pouvoir nouer des relations et un partenariat avec l'ensemble des acteurs sociaux concernés

Etre force de proposition pour développer et améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences.

La mise en place du « référent » pour les femmes victimes de violences au sein du couple en Charente

La référente pour les femmes victimes de violences au sein du couple en Charente :

- assurera une mission de coordination de proximité pour permettre une prise en charge globale et dans la durée des femmes victimes de violences.

- ne se substituera pas aux acteurs existants dans le processus d'aide mais veillera à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences.

Son action s'inscrit sur deux niveaux : autour de la personne et dans un réseau d'acteurs locaux.

De façon concrète, la référente s'appuiera sur les travaux engagés par la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes et le partenariat déjà existant, avec comme objectif de conforter le maillage déjà existant et par ailleurs d'améliorer la couverture territoriale. En effet, la situation est très différente entre la situation d'Angoulême et des alentours et le reste du département.

Son action s'articulera autour des axes d'intervention suivants :

1^{er} axe : Diagnostic – sensibilisation/information – mobilisation

Identifier les relais et acteurs existants, les actions déjà mises en œuvre, les moyens et outils existants

Identifier les relais et acteurs possibles

Mobiliser l'ensemble de ces relais

Sensibiliser et former au repérage des indicateurs de violences, à la connaissance des dispositifs, des acteurs et relais

Veiller à l'optimisation des moyens existants sur le territoire

La Charente Limousine a été choisie pour être la zone expérimentale sur laquelle se fera en priorité ce diagnostic et cette sensibilisation pour engager ensuite une réflexion sur les conditions de transfert sur d'autres territoires charentais.

Deux moyens permettront d'atteindre cet objectif :

La coordination des acteurs :

Elle se fera par l'impulsion de rencontres régulières des acteurs du territoire pour se connaître, connaître les dispositifs et les modalités d'interventions, les moyens et outils de chacun, et travailler à la meilleure coordination de l'utilisation et à l'optimisation des moyens, notamment par la régulation des fonctionnements.

Pour cela, une réunion régulière de type comité de pilotage de l'action sur le territoire sera animée par la référente, en visant à plus long terme, une autonomie de cette instance.

L'élaboration et la diffusion d'un livret d'information :

Dans la poursuite des travaux engagés dans le cadre de la commission départementale violences faites aux femmes, ce livret sera une continuité du travail réalisé en direction des professionnels (protocole d'accueil et d'informations concernant les victimes de violences conjugales, sensibilisation des professionnels), pour répondre à un besoin du grand public, aujourd'hui insuffisamment couvert.

A partir d'une sélection des informations et des outils utiles, les éléments du diagnostic, et le recensement fait des dispositifs, des acteurs, des outils existants et utilisés, feront l'objet d'une réflexion, d'une actualisation et d'une mise en forme, en lien avec le comité technique et le comité de pilotage, afin d'élaborer un livret pour une diffusion au grand public.

2^{ème} axe : Accueil, orientation et suivi des femmes victimes de violences

Un premier accueil des femmes victimes de violences conjugales sera fait, soit physiquement, soit téléphoniquement.

Ce premier accueil visera à poser un diagnostic pour définir les démarches à effectuer, les structures et acteurs à solliciter.

Le rôle du référent dans ce cadre sera de coordonner les interventions nécessaires, coordonner les interventions des structures et des acteurs, en veillant à une bonne prise en charge.

Dans le cadre du suivi qui se fera dans la durée, la référente veillera à une prise en charge de la personne et des difficultés qu'elle rencontre de façon globale et transversale, en veillant à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences.

La bonne complémentarité des dispositifs et des actions des relais avec les missions de la référente s'appuiera

- d'une part sur la bonne connaissance des uns et des autres, possible à partir du travail de diagnostic et de sensibilisation mis en œuvre dans l'étape précédente,
- et d'autre part sur la confrontation et la régulation permise au cours de réunions des professionnels, initiées régulièrement, dans le cadre de comités techniques locaux et dans le cadre du comité de pilotage départemental.

3^{ème} axe : Pilotage et évaluation

Deux niveaux de pilotage et d'évaluation complémentaires seront mis en œuvre :

- Un comité technique ; local, regroupant les professionnels intervenant sur le territoire de Charente limousine.

Les réunions du comité technique seront organisées par la référente, en fonction des besoins, avec un objectif d'une rencontre trimestrielle.

- Un comité de pilotage départemental regroupant les différentes structures et les partenaires des actions conduites sur le plan départemental, ainsi que la chargée de mission départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité.

Il sera réuni semestriellement par la référente pour faire le bilan des actions engagées et orienter l'action à mettre en œuvre.

Il évaluera l'action conduite à partir d'un rapport d'activité reprenant les actions sur les différents axes.

Une grille d'indicateurs sera mise en place et proposée au comité de pilotage et reprendra notamment :

- la diversification des partenaires et leur mobilisation : nombre de réunions tenues, présences, nombre de professionnels sensibilisés et formés
- le nombre de victimes de violences conjugales prises en charge et orientées sur les territoires
- un bilan localisé sur le territoire expérimental retenu et une recherche des conditions de transférabilité